

Constat de discussion du mercredi 18 juin 2003

Les signataires sont d'accord pour procéder à un déploiement sur l'ensemble de la zone du Dauphiné Libéré de la photo numérique selon le principe de Chambéry, enrichi de certaines fonctionnalités proposées dans le projet CGT. Il est rappelé que, conformément aux accords du 5 juillet 2002, un accord paritaire préalable à ce déploiement reste nécessaire.

Début septembre 2003 s'ouvriront des négociations sur l'évolution de la frontière des métiers.

Cette évolution devra aller dans le sens d'un allègement des tâches « techniques » du S.R. pour lui permettre de se concentrer sur le contenu rédactionnel.

Ces négociations conduiront notamment à une re définition des organisations, des fonctions et des outils de la rédaction et de la mise en page, dans le principe du rédactionnel aux journalistes et du technique aux ouvriers du livre.

Ces négociations devront aboutir avant fin décembre 2003 à un accord paritaire. Elles devront s'inscrire dans le cadre des effectifs définis dans les accords du 5 juillet 2002.

Signé par la Direction du Dauphiné Libéré

Et par

La Filpac-CGT Dauphiné Libéré